

<https://snetap-fsu.fr/Engage-es-au-quotidien-pour-les-droits-des-enfants.html>



# Engagé-es au quotidien pour les droits des enfants.

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : mardi 20 novembre 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Communiqué de presse - Les Lilas le 20 novembre 2018.

Le **20 novembre** est le **jour anniversaire de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959 et de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989**. Autant de principes, non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, respect des opinions de l'enfant... que de droits à la Santé, l'éducation, la protection..., sont établis.

Mais aujourd'hui encore, trop souvent est bafoué le principe, que nous pourrions croire acquis dans nos sociétés démocratiques, d'un respect absolu des droits de l'enfant.

En France, des enfants, parfois en danger, attendent des mesures de protection judiciaire qui ne peuvent être mises en oeuvre faute de moyens nécessaires dans les services concernés.

Des adolescents sont enfermés dans des centres ou incarcérés sans que soient développée une politique qui ferait le choix délibéré de l'éducation.

Des enfants voient leur accès à l'école empêché sous des prétextes administratifs qui ne devraient en rien pouvoir entraver leur droit à l'éducation.

Des enfants sont placés en centre de rétention alors que cet enfermement constitue un grave traumatisme tant par ses conditions mêmes que lorsqu'il conduit à des séparations familiales.

Faute d'accord sur leur prise en charge, des mineurs non accompagnés ne bénéficient pas des nécessités les plus fondamentales de la vie quotidienne : nourriture, hébergement, soins, protection, éducation, ...

Des enfants dont les besoins particuliers nécessiteraient des prises en charge spécifiques ne bénéficient pas de lieux d'accueil et de prises en charge éducatives ou thérapeutiques.

Des enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté dans des territoires où les structures qui permettraient leur accès aux soins, aux loisirs, à la culture font de plus en plus défaut.

La liste est trop longue et dans un contexte d'appauvrissement d'une partie de la population, de fragilisation économique et sociale, d'inégalités sociales avérées, une politique de réduction de l'action publique ne pourra que renforcer la dégradation de cette situation.

Le 20 novembre est l'occasion de rappeler que tous les enfants ont les mêmes droits.

**Aujourd'hui, la FSU** interpelle le gouvernement pour que les politiques publiques répondant à ces questions soient mises en oeuvre. Elle exige une politique déterminée capable de défendre au quotidien les droits de tous les enfants et adolescents.

Éliane Lancette, chargée des relations avec la presse pour la FSU.